

Image not found or type unknown



## Divorce - vente amiable - frais taxés

Par **kanelou**, le **11/07/2015** à **08:52**

Bonjour,

Suite à un divorce et la nécessité de vendre une maison, le juge d'exécution lors de l'audience d'orientation du 24 juin a ordonné (verbalement) la vente à l'amiable du bien - un acquéreur a été trouvé - ce jour le débiteur a pris connaissance du montant des frais taxés soit 6700 € demandés par l'avocat de la partie adverse et qui doivent être réglés par l'acquéreur . **En quoi consistent** ces frais ? Mon ami n'a toujours pas été destinataire de l'ordonnance du juge autorisant la vente amiable !!! d'avance merci de votre aide -